

GAUCHEBDO

SUCESSEUR DE LA «VOIX OUVRIÈRE» FONDÉE EN 1944 • WWW.GAUCHEBDO.CH

N° 3 • 21 JANVIER 2022 • CHF 3.-

La taxation mondiale à 15% des multinationales pousse Maurer à une offensive libérale page 2



La situation des sans-papiers en Suisse ne s'est pas améliorée avec le Covid-19 page 3



Vaud: le procès de la désobéissance civile des zadistes à Nyon page 3

Pour filtrer la pub des cigarettes

SUISSE • Face aux méfaits du tabac, le peuple est invité ce 13 février à se prononcer sur une interdiction totale de la publicité de ce produit auprès des jeunes.

Déposée en septembre 2019 par plusieurs organisations actives dans la protection de la santé publique comme la Ligue suisse contre le cancer, l'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac » sera soumise au vote le 13 février. Le texte souhaite interdire tout type de publicité pour le tabac, qui peut atteindre les enfants et les adolescents. Celle-ci ne serait possible que pour le public adulte à travers des canaux spécifiques comme les courriels promotionnels, les prospectus ainsi que les contenus sur Internet et les réseaux sociaux. Une proposition qui ne seyait pas au parlement, sous l'influence de l'industrie du tabac, qui a prévu d'opposer un contre-projet à l'initiative sous la forme d'une nouvelle Loi sur les produits du tabac. Celle-ci interdit la publicité pour les produits tabagiques et la cigarette électronique sur les affiches et au cinéma. De même, il serait prohibé pour les cigarettiers de distribuer des clopes gratuitement et de parrainer des manifestations internationales en Suisse. Mais la publicité dans les kiosques, la presse et sur Internet resterait autorisée (sauf si elle devait cibler les mineurs), de même que le parrainage de manifestations nationales. Pour nous éclairer sur les enjeux de la votation et sur leur initiative soutenue par la gauche et les Verts ou le Centre, nous avons contacté Grégoire Vittoz, directeur d'Addiction suisse, centre national de compétences dans le domaine des addictions, basé à Lausanne.

Comment est née votre initiative? Quelle est la base de sa gestation?
GRÉGOIRE VITTOZ Lorsque le Conseil fédéral a présenté en 2017 la version remaniée de son avant-projet de la loi sur les produits du tabac, notre coalition l'a immédiatement rejetée en consultation, car nous jugions le projet insuffisant pour lutter contre le marketing agressif de l'industrie du tabac. Nous avons alors décidé de lancer une initiative pour influencer les débats. Ce qui a partiellement réussi, mais avec la loi issue des débats parlementaires, qui entrera en force le 13 février, la Suisse ne satisfait toujours pas à une des exigences essentielles de la convention-cadre internationale pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), celle d'une interdiction complète de la publicité, de la promotion et du sponsoring des produits du tabac. Le débat sur ce type de publicité est réglé dans la plupart des pays du monde.



La protection de la jeunesse dans la nouvelle mouture d'une législation préventive anti-tabac est jugée lacunaire.

Quel est le but de votre initiative? Pourquoi focaliser sur l'interdiction de publicité pour le tabac pour les mineurs?

Pour comprendre la situation, il faut rembobiner le film. Le tabagisme est un problème majeur de santé publique. Chaque année, 9500 personnes meurent de maladies liées au tabac, soit 40 fois plus que le nombre de décès dus aux accidents de la route. Il engendre aussi annuellement des coûts médicaux directs d'un montant de 3 milliards de francs. Cela représente 4% de l'ensemble des dépenses de santé. Il convient donc d'agir préventivement contre ce fléau, sachant que la publicité de cette substance mortelle et hautement addictive auprès des jeunes vise avant tout à recruter des nouveaux consommateurs pour remplacer ceux qui arrêtent le tabac ou sont décédés. Plusieurs études montrent que la publicité a un impact déterminant sur la consommation. Plus les enfants et les jeunes sont exposés à la publicité et à la promotion pour les produits du tabac, plus la fréquence avec laquelle ils commencent à fumer est élevée. Il faut donc agir aujourd'hui, sachant qu'il est rare que les ados se mettent à fumer après leurs 21 ans.

Le parlement, qui considère que votre initiative va trop loin, a donc proposé un

contre-projet indirect, sous la forme d'une nouvelle Loi sur les produits du tabac, débattue pendant cinq ans. Pourquoi ne pas s'en contenter?

Pour notre coalition, le contre-projet rate sa cible. Dans la nouvelle loi sur les produits du tabac, la publicité dans les journaux gratuits, sur Internet et donc dans tous les médias sociaux ainsi que dans les festivals et dans les kiosques reste autorisée, c'est-à-dire précisément là où les jeunes sont. Il n'y a que sur les affiches et au cinéma que les produits du tabac ne peuvent plus faire l'objet de publicité. De nombreux cantons ont d'ailleurs déjà interdit ce type de publicité. Ainsi, la nouvelle loi se contente de figer le statu quo.

La nouvelle loi prévoit d'interdire définitivement la vente de tabac ou des cigarettes électroniques aux mineurs de moins de 18 ans. Ce n'est pas une avancée?

Une telle limite de la vente de tabac aux mineurs est déjà appliquée dans onze cantons suisses. Elle est même approuvée par l'industrie du tabac. La loi édictée, faut-il encore la faire respecter. Pour la consommation d'alcool chez les mineurs, de nombreux achats tests montrent que les vendeurs ne respectent de loin pas cette interdiction. De plus, même si l'interdiction est promulguée, la publicité pour le tabac

sera toujours là, contribuant à un effet incitatif vers la consommation.

Outre l'interdiction de pub sur le tabac pour les mineurs, quelles sont les autres mesures que vous préconisez pour endiguer le tabagisme?

Outre l'interdiction de publicité, les principales mesures recommandées par la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac que la Suisse a signée, mais non-ratifiée, sont l'augmentation du prix du tabac en majorant les taxes, moyen très efficace pour réduire la consommation ou la neutralité de l'emballage du paquet de cigarettes, sans éléments marketing, réduisant son attractivité.

La Suisse pourrait aller vers une légalisation du cannabis? Faudra-t-il aussi interdire la publicité de ce produit auprès des mineurs?

Il nous paraît intéressant de sortir de la prohibition du cannabis qui est un échec pour aller vers une régulation dont la forme reste à définir. Cette régulation devra accorder une importance primordiale à la protection de la jeunesse et devra nécessairement inclure parmi d'autres mesures de prévention une interdiction de publicité auprès des mineurs. ■

Propos recueillis par
Joël Depommier

Infos sur www.enfantssanstabac.ch



IL FAUT LE DIRE...

Un paquet médias à soutenir

La loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias, qui prévoit une aide de 150 millions sur 7 ans aux médias et qui sera soumise au vote le 13 février, est-elle la panacée? Relevons tout d'abord que l'enveloppe dévolue à l'acheminement postal pour la distribution des journaux en abonnement (comme *Gauche*) passera de 30 à 50 millions par année. Pour le journal alémanique de gauche, la *Woz*, qui fait acte de transparence, cette aide bienvenue aura cependant un impact plutôt faible. «En moyenne annuelle, la coopérative Infolink, en tant qu'éditrice de la *Woz* bénéficie actuellement d'une réduction d'environ 200'000 francs. Nous ne recevons pas cette somme directement - elle ne nous est pas facturée par la Poste. La nouvelle loi ne changerait pas grand-chose à ce montant. Comme l'écrit l'Office fédéral de la communication (OFCOM) sur notre demande, nous serions soutenus pour la distribution du courrier "à peu près dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui"», relève le journal dans un article.

Les points clairement positifs sont plutôt à chercher dans le surplus de moyens, qui seront attribués à l'encadrement de la sphère des médias. Le soutien à la formation continue et le perfectionnement professionnel des journalistes, l'appui à l'ATS (Agence télégraphique suisse) ou au Conseil suisse de la presse, qui protège le code de déontologie en faisant office d'instance de recours sont à saluer. De même que l'amélioration des conditions de travail et des salaires de la distribution matinale par les sociétés de portage des grands journaux, qui devront souscrire à une CCT, qui améliorera un secteur de fort dumping. Le soutien aux télévisions et radios locales va aussi dans le bon sens.

Pour finir, l'aide de 30 millions pour les médias en ligne, qui couvrent l'actualité suisse, à l'exception des gratuits, pourrait être bénéfique pour l'apparition de nouveaux supports ou pour la conversion sur le Net de titres existants.

Soyons objectifs. Si ce paquet acte un premier pas dans l'aide directe aux médias, avec son plan pour les médias en ligne, il n'est pas sûr qu'il empêchera la future fermeture de titres. Ceux-ci devront continuer à compter sur le soutien des lectrices et lecteurs pour survivre et cela passe par une info de qualité ou différente.

JDr

Grande offensive libérale en 2022

SUISSE • En 2021, 136 pays se sont mis d'accord pour imposer les multinationales à 15% au minimum. Derrière les apparences, un tel accord sonne la charge d'une offensive libérale en Suisse.

C'était l'une des surprises de 2021, l'annonce par les pays du G20 de la volonté d'établir un impôt minimal sur le bénéfice des entreprises multinationales au niveau mondial. L'idée, lancée par un Joe Biden fraîchement élu, d'abord accueillie de façon enthousiaste, a laissé quelque place au doute au fur et à mesure que le montant d'impôt baissait. D'abord projeté à 21% des bénéfices, le taux minimum, qui a été retenu en octobre dernier par les pays de l'OCDE, s'est établi à 15%.

Si certains considèrent que, malgré sa faiblesse, cet impôt est un progrès, c'est surtout en raison d'un principe fondamental qu'il inclura, celui de taxer les entreprises là où elles réalisent des bénéfices et non plus dans le pays où elles ont choisi d'implanter leur siège social. Cet aspect, qui semble couler de source, n'a cependant jamais eu force de loi et a permis le développement effréné des paradis fiscaux. Comme l'ont révélé les «Panama Papers» et autre «Pandora Papers» paraissant à rythme régulier, ces derniers parasitent l'économie mondiale et savent profiter des crises. En effet, en 2009, alors que les classes populaires paient les pots cassés de la crise financière et que les Etats coupent massivement dans leurs dépenses, Guernesey, Jersey, l'Île de Man et les Îles Vierges britanniques ont fait passer leur taux d'imposition d'un ridicule 10% à... zéro. Ces micro-Etats tirent depuis des décennies derrière eux le reste de la planète en poussant à la baisse le taux moyen mondial, qui est passé de 38% en 1993 à 24% en 2021.

Impôt de la dernière chance

Est-ce une observation semblable sur l'explosion de la fortune des plus riches et la mainmise économique des grandes entreprises du numérique (GAFAM) durant la crise du Covid-19 qui a poussé le président étasunien et les Etats du G20 à sévir? L'on peut en tout cas évoquer des considérations plus concrètes, telles que le besoin d'argent pour financer l'énorme plan de relance de plusieurs milliers de milliards promis par Joe Biden lors de sa campagne, mais qui est encore bloqué au Congrès.

Cet impôt et ces projets d'investissements semblent être ceux de la dernière chance pour les Etats-Unis. Ils ont un caractère stratégique car en face le contre-modèle chinois carbure en connaissant notamment une croissance record depuis 10 ans. L'Etat chinois, qui détient la majorité des banques du pays et dont les entreprises publiques représentent entre le tiers et la moitié du PIB, dispose quant à lui de capacités d'investissement très importantes. La Chine est, par exemple, de loin le premier investisseur



Ueli Maurer, ici aux côtés de Jair Bolsonaro, s'active pour limiter l'impact de la future réforme mondiale des impôts sur les multinationales en développant des niches fiscales.

mondial dans les énergies renouvelables (40% du total mondial en 2017) et a réussi à construire le plus grand réseau de TGV du monde (37'000 km) en 20 ans. La première puissance mondiale ne dispose quant à elle toujours pas du moindre kilomètre d'un tel réseau permettant de faire face au changement climatique.

Finalement, si cette idée de taxe a émané en premier lieu du président étasunien, c'est également parce qu'elle sert à torpiller la «taxe numérique» prévue par l'Union Européenne qui vise les mastodontes Amazon, Google, Facebook, etc. Durant les négociations, la secrétaire étasunienne au Trésor Janet Yellen a indiqué qu'une telle initiative européenne «ferait dérailler complètement» l'accord sur l'impôt mondial. Sous la pression, l'UE a gelé le projet.

Offensive libérale en Suisse

En Suisse, le Conseil fédéral souhaite que l'impôt à 15% soit effectif dès 2024, une votation sur ce thème sera cependant nécessaire. C'est Ueli Maurer lui-même qui a dû en faire l'annonce sans grand enthousiasme, friand qu'il est de baisses fiscales. Pourquoi la Suisse, acteur majeur

de la course au moins-disant fiscal, se plierait-elle à un tel mouvement venu de l'international? Car «les milliers d'entreprises actives en Suisse ne pourraient pas gérer deux systèmes fiscaux en parallèle. C'est trop compliqué. Et si nous n'appliquons pas cette réforme à 15%, le danger est trop grand qu'un autre Etat impose la différence avec notre taux. Et nous ne voulons pas offrir des rentrées fiscales à d'autres pays», expliquait Ueli Maurer à la RTS. En effet, l'accord du G20 prévoit que toute sous-enchère fiscale sera compensée dans un autre pays, prouvant ainsi qu'en économie de marché, la justice fiscale ne peut progresser que grâce à la contrainte.

Mais pas question d'en rester là pour la bourgeoisie suisse. Ses représentants, majoritaires au Parlement, comptent sur une série de mesures pour compenser cette retraite stratégique sur le taux d'imposition. C'est dans cet ordre d'idées qu'ils défendent la suppression du droit de timbre, qui sera soumise au vote le 13 février prochain, ainsi que d'autres mesures bénéficiant à une poignée de grandes entreprises ou encore la réforme de l'impôt anticipé (voir notre édition précédente du 14.01). Ainsi, tout ce qui est

donné d'une main, doit être repris de l'autre. Rappelons que la dernière réforme de l'imposition des entreprises de 2019 (RFFA, qui a fait perdre deux milliards de recettes aux pouvoirs publics), avait aussi pour origine une nécessaire hausse de l'impôt des entreprises multinationales implantées en Suisse pour s'adapter aux normes internationales.

A peine cet impôt de 15% accepté, les milieux libéraux ont donc planifié leur contre-offensive, pour faire de cette retraite stratégique une victoire sur le long terme pour les classes possédantes, comme cela fut le cas en 2019 avec la RFFA. Au-delà du fait que toute baisse d'impôt leur est directement bénéfique, l'objectif est également idéologique. Il est en effet essentiel pour le patronat d'empêcher l'Etat de devenir un acteur majeur de l'économie, notamment de la transition écologique, à travers l'investissement public massif. Cela prouverait l'efficacité d'un tel contre-modèle face à la mascarade d'un secteur privé guidé uniquement par la rentabilité à court terme. ■

Paris Kyritsis

Des rentes en chute libre

Alors que les caisses de pension se portaient mieux que jamais en 2021 avec des rendements pouvant atteindre 8%, les statistiques des nouvelles rentes publiées le 18 janvier par la Confédération illustrent la détérioration des rentes et la situation préoccupante de la situation de la majorité des femmes à la retraite. Cette situation s'établit sur le long cours, comme l'affirme l'Union Syndicale Suisse dans un communiqué. Depuis 2015, la rente médiane du 2^e pilier a reculé de 135 francs par mois, soit une baisse de 7,5 points de pourcentage.

Comme le souligne la faitière syndicale, le déficit de rente des femmes dans le 2^e pilier est préoccupant. Près d'un tiers d'entre elles ne perçoit toujours aucune rente du 2^e pilier. Et si elles en ont une, leur rente médiane de la caisse de pensions est inférieure de moitié à celle des hommes. «La

moitié des femmes qui ont pris leur retraite en 2020 reçoivent une rente du 2^e pilier inférieure à 1167 francs par mois. Les retraites en capital sont même jusqu'à 2,5 fois moins élevées chez les femmes que chez les hommes. Les nouvelles baisses de prestations décidées au Parlement sont un affront pour les personnes concernées», ajoute l'USS.

L'USS affirme que 50 ans après son introduction, le système des trois piliers se trouve à un carrefour, sans davantage de précisions sur les mesures à prendre pour le réformer. A gauche, seul le PST-POP met en avant un véritable projet de réforme pouvant apporter des solutions, à travers la fusion du 2^e pilier dans l'AVS. En cette année 2022, la question des retraites sera au cœur du débat, notamment avec les réformes AVS 21 et LPP 21. ■

PKs

NON au cynisme de la droite

GENÈVE • Les Genevois.es doivent refuser le 13 février la proposition du MCG de restreindre l'accès au logement social.

Sur proposition du MCG, la droite a voté un projet de loi qui durcit les conditions d'accès aux logements sociaux. Cette modification de la Loi générale sur le logement et la protection des locataires porte à quatre le nombre d'années de résidence préalable à Genève pour avoir droit à un logement social, contre deux ans actuellement. Cette restriction est discriminatoire, anti-frontalière, et totalement antisociale. Un large front constitué du Rassemblement pour une politique sociale du logement, de l'Asloca, d'associations caritatives, des syndicats et des partis de l'Alternative, de syndicats a participé au référendum contre cette loi et appelle à la refuser le 13 février prochain.

Sous prétexte d'accorder «la prio-

rité du logement aux habitants du canton de Genève», cette loi ne fera qu'allonger les listes d'attente pour des centaines de travailleuses et travailleurs en situation précaire, avec le risque de les précipiter dans une plus grande précarité encore: logements trop petits, trop chers, insalubres, prônant la scolarité des enfants, ou pouvant générer des situations de violence domestique, voire des expulsions de leur logement qu'ils.elles n'arrivent plus à payer.

Alors que la pénurie de logements sociaux et la spéculation immobilière que promeuvent justement les partis de droite, MCG inclus, repoussent au-delà des frontières cantonales des milliers de travailleurs.euses qui ne parviennent plus à se loger à Genève, rallonger le délai d'attente pour pouvoir y

revenir grâce à l'obtention d'un logement social est d'un cynisme sans limites.

Car la droite et le MCG se moquent des locataires. Ils.elles s'opposent systématiquement à la construction de plus de logements sociaux en voulant donner priorité aux villas et aux appartements en PPE, qui offrent des profits à court terme plus élevés aux promoteurs. Et les voilà qui se présentent aujourd'hui en gestionnaires d'une pénurie qu'ils.elles ont eux.elles-mêmes créée.

Le 13 février prochain, ce sera NON au cynisme, NON à cet affaiblissement de la Loi générale sur le logement et la protection des locataires. ■

Davide De Filippo

Paru dans Sit Info

Les sans-papiers piégés sous pandémie

SUISSE • L'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers fait le point sur la situation actuelle des sans-papiers en Suisse.

La situation des sans-papiers reste difficile en Suisse. Dans le dernier numéro de *Panorama*, la revue de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) relève que les cantons romands sont très chiches quand il s'agit de présenter des dossiers de régularisation auprès du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), juge de paix dans le domaine. En 2020, Fribourg n'a soumis que 2 cas, le Jura 4, Neuchâtel 1 et le Valais zéro. Sur ces cinq dernières années, ce dernier canton n'a présenté qu'un seul cas. Exceptions dans ce panorama, les cantons de Vaud et de Genève.

Nombreuses contraintes

En 2020, Vaud a présenté 82 cas à Berne, alors qu'on estime qu'il y aurait 12'000 personnes sans-papiers sur le territoire vaudois. «Dans ce canton, des lignes directrices ont été édictées afin de préciser les critères inscrits dans l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA). Une durée de séjour d'au moins dix ans pour les personnes seules, ou d'au moins cinq ans pour les familles avec enfant scolarisé, une absence de condamnation pénale - à l'exception de condamnation pour séjour illégal - et l'indépendance financière sont ainsi demandées en vue d'une transmission des dossiers. Nos correspondants signalent néanmoins la grande difficulté qu'ont les personnes à apporter les preuves de leur séjour sur des périodes aussi longues. Les autorités cantonales sont effectivement très pointilleuses et exigent des preuves pour chaque mois passé en Suisse», relève Raphaël Rey, permanent de l'ODAE.

A la suite de l'Opération Papyrus de 2017-2018, qui a permis la régularisation de près de 3000 personnes, principalement des familles avec



Manifestation en faveur de la déclaration et de la légalisation des personnes sans-papiers à Genève.

enfants, le canton de Genève a encore proposé à Berne 1260 cas en 2020, mais l'ODAE prévoit des durcissements aussi dans ce canton. Quant aux autorités fédérales, elles maintiennent le statu quo et ne veulent pas faciliter plus fortement un accès à la résidence à ces travailleurs et travailleuses extra-européennes.

Absence de statut légal

En ce qui concerne les difficultés de vie quotidienne des sans-papiers, l'ODAE relève que leur accès à la justice est difficile par peur de la police. «Beaucoup de victimes hésitent et renoncent à déposer plainte de peur

d'être condamnées en raison de leur situation irrégulière et, à terme, d'être expulsées. C'est l'absence même de statut légal qui rend donc cette population particulièrement vulnérable, qui attire différentes formes de criminalité et alimente les situations de violences», relève ainsi Alessandro De Filippo, responsable du projet «Permanences volantes» de L'Entrée Protestante Suisse.

Des constats inquiétants sont aussi relevés en ce qui concerne la situation générale des personnes sans permis en temps de Covid-19. Perdant souvent leur travail, elles sont aussi peu couvertes par les protections sociales éta-

tiques. Elles se voient aussi régulièrement refuser une demande d'affiliation par une assurance maladie. Dans le cas où ces personnes sont finalement affiliées, l'assurance leur inflige une sanction financière pour n'avoir pas été assurées dès le premier mois. «Privées de revenus, de nombreuses personnes sans autorisation de séjour n'ont plus été en mesure de s'acquitter de leur loyer. Le logement étant une question symptomatique de l'exploitation et de l'absence de protection subies par cette catégorie, la crise a largement exacerbé les abus en la matière... Le droit du bail n'est bien souvent pas respecté (menaces d'ex-

pulsion après quelques jours de non-paiement des loyers; non-établissement de baux), les loyers sont régulièrement abusifs et de nombreux logements présentent des conditions de suroccupation sévères», soulignent Sophie Mayerat et Julian Favre, qui collaborent à la Fraternité du CSP Vaud. Bref, vivre en Suisse comme sans-papiers reste définitivement une réalité «kafkaïenne», comme le décrit l'ODAE. ■

JDr

Infos complémentaires sur https://odae-romand.ch/wp/wp-content/uploads/2021/12/panorama_02_we_b_pp.pdf

Deux arrêts de la chambre d'appel à Genève blanchissent des manifestant.es

Dans deux arrêts distincts, notifiés le 17 janvier 2022, la Chambre pénale d'appel et de révision a acquitté quinze jeunes activistes pour le climat, en considérant que les sanctions à leur encontre violaient le droit de manifester.

Le premier acquittement concerne une manifestation devant Credit Suisse en septembre 2019. Trois activistes pour le climat étaient poursuivis pour avoir pris part à une action théâtrale devant le siège de la banque visant à dénoncer les investissements fossiles de cet établissement. Les manifestant.es avaient revêtu des tenues blanches, des sacs de jute sur la tête, et avaient déployé une banderole avec le slogan «Par leurs investissements, les banques nous condamnent». Le Tribunal de police a condamné en première instance les activistes à une amende de 300 francs, pour s'être couvert le visage dans le cadre d'une manifestation. Les peines ont été annulées en appel. La Cour de justice a en effet considéré que la loi genevoise sur les manifestations doit être interprétée de manière conforme à la Convention européenne des droits de l'homme. L'on ne peut donc punir le fait de se couvrir le visage en manifestation qu'à la condition que cet acte soit «destiné à empêcher son identification» et cause un trouble à l'ordre public, ce qui n'était pas le cas pour les trois accusés.

Douze activistes ayant pris part à une

manifestation de la Grève du Climat en mars 2019 à la Treille avaient été acquittés en première instance. Saisie d'un appel du Parquet genevois, qui insistait à réclamer des condamnations, la deuxième instance a confirmé l'acquittement, soulignant que la participation à une manifestation non violente, même non autorisée, qui ne cause que des troubles mineurs à l'ordre public ne peut pas être sanctionnée pénalement, sous peine de violer la liberté de réunion garantie par la Convention européenne des droits de l'homme. Il en va de même, dans ce contexte, du refus d'obtempérer aux injonctions de la police intimant la dissolution de la manifestation.

«La politique pénale du Ministère public, visant à amender des manifestant.es pacifiques pour leur seule participation à des manifestations non autorisées, est grossièrement contraire au droit international. Les arrêts notifiés le 17 janvier le confirment et s'ajoutent aux nombreuses décisions des juridictions genevoises acquittant des activistes et/ou reconnaissant que les amendes prononcées par le Service des contraventions ou le Ministère public sont contraires au droit de manifester», assure la Coordination genevoise pour le droit de manifester (CGDM). Elle relève aussi que les procédures génèrent des dizaines de milliers de francs de frais. ■

Réd.

Le procès de la désobéissance civile

VAUD • Les zadistes sont en procès toute cette semaine à Nyon.

L'arrière de la gare de Nyon s'est-il transformé en nouvelle ZAD (zone à défendre)? Toujours est-il qu'une centaine de sympathisant.es ont monté jusqu'à ce mercredi un camp en soutien aux sept membres de la ZAD (sur la centaine mise en cause) déferés devant la justice cette semaine suite à l'occupation du site du Mormont à Eclépens et à son évacuation manu militari en mars dernier. Les prévenu.es sont accusés de violation de domicile, alors qu'Holcim, le cimentier exploitant de la colline, a retiré sa plainte, mais aussi d'empêchement d'accomplir un acte officiel et d'insoumission à une décision de l'autorité. Certains doivent aussi répondre de violence ou menace envers les autorités.

«L'avenir fait-il partie d'une catégorie juridique?», annonce un zadiste, à l'occasion d'une burlesque pièce de théâtre, où figurent le juge Sthul (en fait Daniel Stoll), qui préside les débats à Nyon et avait déjà acquitté un policier ayant coupé la corde à laquelle un militant était suspendu pendant les mobilisations anti-G8 en 2003, mais aussi un faux représentant d'«Holciment» ou «Bécassine, mais pas trop» (allusion à l'ancienne Conseillère d'Etat écologiste Béatrice Métraux, qui avait pris en charge l'évacuation).

Tout en dérision, la performance improvisée finit sur la rétraction des autorités, qui embrassent à pleines mains la cause des militant.es anticapitalistes et défenseurs du climat. La réalité est pourtant loin d'être aussi rose et idyllique. Les prévenu.es risquent jusqu'à six mois d'emprisonnement. Le verdict est attendu en début de semaine prochaine.

A l'occasion d'un débat radiophonique «sur la

répression», plusieurs intervenant.es sont passés au micro. Celui se faisant appeler «Inconnu 003», et qui passait en jugement ce lundi, a rappelé que la police et la justice avaient mis les gros moyens pour arriver à leur fin. Arrêté, mais ayant refusé de donner son nom, il a été retrouvé grâce aux empreintes ADN prélevées durant son incarcération. Une autre militante, chargée de surveiller les cordages des trépiéds en hauteur de défense de la zone, et accusée de jets de pierre contre la police, ce qu'elle conteste, a cherché pendant des mois des témoignages vidéos pour la disculper. Elle relève que lorsqu'un policier use de violence, il se couvre la plupart du temps en déposant une plainte en retour. Au micro, l'animatrice ponctue les interventions de la lecture du livre, *Nous sommes partout*, bréviaire de la contestation, qui dénonce la répression d'Etat à travers la justice et la police, histoire de réchauffer l'atmosphère qui se ventile entre repas vegan et gratuits, jeux forains et retrouvailles amicales. «On se bat pour le vivant, contre les désastres écologiques et sociaux en cours et à venir, sauf que l'Etat cherche à maintenir ce système destructeur, et il réprime sévèrement les mouvements contestataires qui oseraient remettre en cause le statu quo», réitère un communiqué des zadistes sur le site renverse.co.

Trop forte répression? Après Amnesty considérant que les agissements des zadistes étaient de la désobéissance civile protégée par la législation internationale relative aux droits humains, trois rapporteurs spéciaux des Nations Unies se sont inquiétés en début d'année de la disproportionnalité des peines que certains activistes pourraient écoper. ■

JDr

A propos du droit de la nationalité en Suisse...

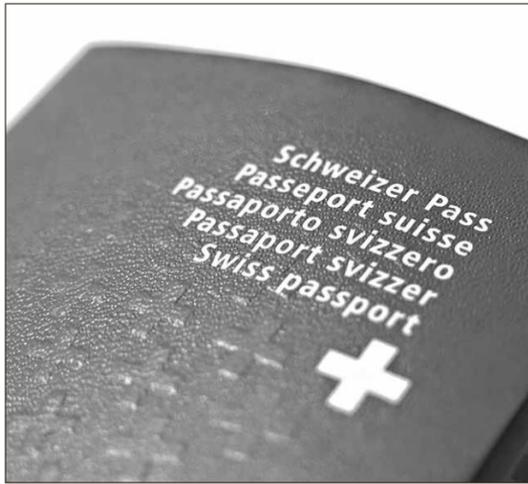
SUISSE • Le parlement a refusé à la mi-décembre dernier la proposition d'instaurer la naturalisation pour les personnes étrangères nées en Suisse.

Le parlement fédéral, comme on pouvait s'y attendre, refusé à la mi-décembre de substituer au «droit du sang», qui reste le fondement du droit de la nationalité dans notre pays, le «droit du sol», concept doublement suspect puisque républicain et français. Et si la gauche (suisse et française) peut tirer fierté de le défendre, il y a en même temps de quoi être inquiet de son abandon par une droite républicaine française de plus en plus à droite et de moins en moins républicaine, puisqu'à la poursuite de cette part de son électorat passée dans les escarcelles de Le Pen ou Zemmour - l'une et l'autre proposant d'ailleurs l'abolition du droit du sol et le retour vichyste au droit du sang. Le «droit du sang», c'est celui de la transmission de la nationalité par héritage de la nationalité des parents - et, traditionnellement du père, même si cette transmission par le sperme a été privée de son caractère exclusif au fur et à mesure qu'on acceptait de faire quelques pas en direction de l'égalité de la mère et du père - ne serait-ce que parce que si on ne peut guère avoir de doute sur l'identité de la mère, on peut toujours en avoir un sur celle du père. Reste que le «droit du sang» est bien un héritage, celui du patriarcat. Et de la tribu. Le «droit du sol», que résume la formule «je suis né.e ici, je suis citoyen.ne d'ici», c'est la réponse républicaine à cet héritage. La réponse de la nation à la tribu.

Saluds de pauvres, saluds d'étrangers, saluds d'étrangers pauvres?

Pour obtenir la nationalité helvétique (avec la citoyenneté cantonale et le droit de cité municipal qui vont avec), on a certes une législation fédérale, qui fait cadre général, mais aussi 26 législations cantonales et près de 2000 pratiques municipales différentes. Avec des disparités qui sont en fait des inégalités dans l'accès à la nationalité, et des exigences contradictoires, souvent arbitraires, toujours coûteuses. On a réglé une partie du problème en Ville de Genève (non sans avoir entendu au Conseil municipal des élus MCG niant à des Conseillères municipales devenues suisses par naturalisation le droit de s'exprimer) en supprimant un échelon et une étape parasitaires de la procédure, la commission municipale de naturalisation (qui ne décidait de rien, ralentissait la procédure et y ajoutait de la subjectivité pour le seul plaisir de ses membres), mais l'essentiel du travail reste à faire, comme en témoigne l'excellente série de la télé publique, *La Fabrique des Suisses*, diffusée sur la RTS.

Petit exemple, en passant (au large): la commission municipale des naturalisations de la riente (on le suppose, du moins) commune Schwytzoise d'Arth a refusé d'accorder la nationalité suisse à un Italien, vivant en Suisse depuis trente ans, parce qu'il ne savait pas que les loups et les ours du parc animalier de la région partageaient le même enclos. Fin janvier, c'est le Tribunal fédéral qui a



La naturalisation, un vrai parcours d'obstacles.

tranché: on ne peut pas refuser la nationalité suisse à quelqu'un pour une raison aussi futile, une telle décision violant le principe de l'interdiction de l'arbitraire. Un jugement «salutaire», commente la Conseillère nationale Ada Marra. Et les socialistes relancent au parlement le débat sur les procédures de naturalisation. Cela s'impose, en effet: ce processus diffère d'un canton à l'autre, et d'une commune à l'autre. Ici, l'instance décisionnaire de fait est le canton, là, la commune, qui fait passer un véritable examen au candidat ou à la candidate, et a un poids déterminant. A Genève, c'est le canton qui décide, mais certaines communes continuent de se doter d'une commission municipale des naturalisations, qui ne délivre plus que des préavis (et même des préavis de préavis), d'autres (à commencer par celle de Genève) s'en passent fort bien.

La loi antisociale du Canton d'Argovie ne montre pas la voie

«L'Etat de Droit exige une égalité de traitement. Et par rapport aux demandes de naturalisation, on en est loin», résume Ada Marra. Et cette inégalité ne va pas se réduire, si on en juge par la loi acceptée en vote populaire en Argovie après un référendum lancé par la gauche: elle exclut la naturalisation de toute personne ayant bénéficié d'une aide sociale dans les dix ans précédant sa demande (alors que la loi fédérale n'exige que trois ans).

Comme le résume une députée socialiste, la pauvreté devient un délit. Saluds de pauvres, saluds d'étrangers... alors vous pensez, des étrangers pauvres... ■

Pascal Holenweg

Paru sur www.causetoujours.blog.tdg.ch, adapté par la rédaction

Polémique dans la gauche française

MEDIAS • Dans une France où la gauche est à la peine, une polémique étonnante s'envenime autour d'une intervention sur la nourriture du candidat communiste Fabien Roussel.

Le 9 janvier dernier, Fabien Roussel, candidat du Parti communiste français à la présidentielle, défend en interview télévisée l'accès à une alimentation de qualité pour les classes populaires: «Un bon vin, une bonne viande, un bon fromage: c'est la gastronomie française. Le meilleur moyen de la défendre, c'est de permettre aux Français d'y avoir accès».

C'était sans savoir que cette sortie d'apparence banale susciterait une polémique qui durerait des jours, et les attaques non pas de la droite, mais de quasiment toute la gauche: non prise en compte de la prévention de l'alcoolisme, mépris des végétariens, tous les prétextes étaient bons pour attaquer le seul candidat non-parisien de la campagne présidentielle. La polémique est montée d'un cran

lorsque l'extrême gauche identitaire, notamment à travers la voix du vidéaste connu Usul, l'a accusé de mobiliser des thèmes d'extrême-droite, de faire preuve de racisme, et de représenter le «suprémacisme blanc» en raison de la mention de ces produits traditionnels français. S'en sont suivies des accusations sur le prétendu racisme historique du PCF, parti qui a mené, plus que tout autre en France, le combat pour la décolonisation et la solidarité internationale.

Même discours du côté du porte-parole Jeunesse de la France Insoumise dans une interview au *Media*. L'analyse est claire, le fromage, la viande et le vin «sont des thèmes mobilisés par l'extrême-droite». Du côté du PCF, «on est sur le cul» comme le dit Fabien Roussel qui

regrette que les auteurs de ces critiques «soient à mille lieues des problèmes des gens». Ian Brossat, son responsable de campagne ajoute lors d'un entretien au magazine *Regards* qu'«une partie de la gauche est devenue dingue, elle a déraillé». Il précise que «ce que dit Fabien Roussel, c'est ce que la gauche a toujours défendu. La question de l'alimentation et de la bonne bouffe ne doit pas être réservée à une infime minorité de privilégiés».

Parti seul à la présidentielle en considérant que la majeure partie de la gauche avait perdu le contact avec les classes populaires, le PCF a eu la confirmation de la justesse de son analyse lors de cette polémique surgie de nulle part. ■

Paris Kyritsis

LA CHRONIQUE FÉMINISTE

Ces sociétés misogynes...

Je croyais que c'était fini, les sociétés qui refusent les femmes, que c'était d'un autre âge. Comme l'Orchestre philharmonique de Berlin qui, de 1882 à 1982, ne comptait que des hommes, jusqu'à ce que se présente la Suisse Madeleine Carruzzo... Aujourd'hui, elles sont 20 sur 128 musicien.nes. Il y a même eu une femme qui le dirigea en 2018: Emma-nuelle Haim. Celui de Vienne, encore plus sexiste, n'accueillit une femme qu'en 1997.

Or j'apprends, la semaine passée, que la Société des tireurs à la cible de Payerne a refusé l'adhésion des femmes «à une large majorité», au motif que ses membres veulent «rester entre mecs». Pourquoi? Probablement pour se souler sans retenue et débiter des blagues misogynes en se tapant sur les cuisses...

C'est lors de son assemblée générale du 3 janvier 2022 que le résultat du vote par correspondance a été dévoilé. Effectué entre le 1^{er} et le 15 décembre, il proposait de modifier les statuts de la société, afin que les femmes puissent y être intégrées. 2/3 des 945 membres ont participé à ce scrutin, dont 68% se sont opposés au changement proposé par un groupe de Payernoises nommé Les Adélaines. «Les gens se sont clairement exprimés, ils ont décidé de conserver la société telle qu'elle est. J'en prends acte», a réagi l'abbé-président Cédric Moullet à la sortie de l'assemblée, avant d'ajouter: «J'ai pensé que ce serait difficile, mais je n'avais pas anticipé des résultats si tranchés.»

Lucie Vonnez, présidente du collectif féminin Les Adélaines, regrette cette décision: «Nous trouvons très dommage que la société reste fermée. Nous n'abandonnerons toutefois pas, et nous demeurons optimistes sur une évolution possible.» Si elles ne jettent pas l'éponge, les Payernoises n'ont pas encore défini les prochaines actions qu'elles comptent entreprendre. Les Adélaines sont un collectif féminin d'une vingtaine de femmes, âgées de 20 à 30 ans, qui souhaitent changer la tradition pour mettre fin à «l'ambiance sexiste qui règne dans la cité de la reine Berthe quatre jours par an lors du Tirage». En effet, si les femmes ont le droit de cuisiner ou de danser avec les tireurs pendant cette fête, qui a lieu chaque année en août et qui rassemble des milliers de personnes, elles ne peuvent pas participer au tir. Pour Lucie Vonnez, leurs efforts n'ont cependant pas été vains: «Nous avons quand même obtenu 200 voix. Nous avons passé du temps à discuter avec les gens, mais c'est une grande société. Il est difficile de convaincre tout le monde.»

Forte de près de 1000 membres, la Société des tireurs à la cible de Payerne est la plus grande des 175 abbayes vaudoises. Fondée en 1736, elle fait partie des 81 sociétés qui n'acceptent pas encore de femmes, selon Patrice Deppen, directeur des tirs à la Fédération des abbayes vaudoises: «Nous estimons qu'il y a 1500 femmes parmi les 24'000 membres que nous comptons.» Mais les sociétés sont en train de changer. Patrice Deppen se dit surpris par la décision prise à Payerne: «Les abbayes sont des traditions vivantes, elles ont toujours évolué depuis le XIV^e siècle. Nous les encourageons à s'ouvrir aux femmes, mais on ne peut pas les y obliger.»

Ah bon, je pensais naïvement que c'était illégal. Ce qui est piquant, dans cette affaire, c'est que ce sont des femmes qui se sont récemment illustrées en tir lors des deux derniers JO. A Rio 2016, Heidi Diethelm Gerber a obtenu la médaille de bronze au pistolet 25 m. A Tokyo 2021, la Suisse Nina Christen a décroché l'or à la carabine 50 m à trois positions, 2 ans après avoir conquis le titre européen dans cette discipline, et le bronze dans l'épreuve de tir à la carabine (10 m). Nina Christen obtient ainsi le plus beau résultat de sa carrière. Cette tireuse professionnelle, employée comme soldate contractuelle à l'armée, offre au tir helvétique la 23^e médaille olympique de son histoire. Le dernier homme à en avoir obtenu une fut Michel Ansermet, Sydney 2000, au pistolet feu rapide 25 m, et il faut remonter à 1920 pour qu'un tireur masculin obtienne plusieurs médailles. Les sociétés qui excluent les femmes ne voient donc pas plus loin que le bout de leur fusil, et se privent de résultats honorifiques.

La Suisse, une fois de plus, est en retard, comme pour le droit de vote (1971), l'assurance maternité en 1998, le droit à l'avortement en 2002, le congé maternité en 2004 (60 ans après son inscription dans la Constitution!), le congé paternité en 2020, de 2 semaines seulement. Il n'y a que pour le droit de mourir dans la dignité que notre pays est en avance...

Concernant la mixité, on me rétorquera que des mouvements féminins ont exclu les hommes. C'est vrai. En 1968, lors de la bouillonnante révolution sociale qui a traversé la terre entière, il y avait des réunions pour discuter de la société, des revendications pour la transformer et des actions à mener. Comme toujours, les hommes monopolisaient la parole et envoyaient les femmes préparer les sandwiches et servir le café. C'est ainsi qu'un groupe de femmes a décidé de fonder le MLF (Mouvement de libération des femmes), à la Sorbonne, afin d'aborder entre elles les problèmes qui les concernaient, notamment la contraception, l'avortement, leur place dans la société. Il était indispensable que les hommes ne soient pas autorisés à venir, pour qu'ils ne mettent pas leur grain de sel sur la sexualité des femmes et leurs revendications sociales et sociétales. Il nous fallait apprendre à prendre la parole, développer nos idées, débattre, avoir confiance en soi. Je me souviens avec tendresse de nos «groupes de conscience» où nous parlions de nos problèmes personnels, notamment l'éducation de nos enfants, et des réunions autour du spéculum. A l'aide d'un miroir, nous découvriions nos intimités, un grand moment, comme dans une scène du film *L'Ordre divin* de Petra Volpe, 2017, qui raconte la prise de conscience de femmes d'un petit village d'Appenzell au sujet de la votation du 7 février 1971 sur le droit de vote féminin.

Je comprendrais que des hommes se réunissent sans femmes pour discuter, par exemple, de leurs droits de garde en cas de divorce. Mais pas qu'une corporation, qu'elle soit de randonnée, cuisine, jeux de cartes, culture, bricolage ou tir, ferme sa porte aux femmes.

Que les Suisses ségrégationnistes aux bras nouveaux mordent la poudre!

Huguette Junod

Un cataclysme social sans fin

ONU

Le chômage comme visage dramatique d'une pandémie éreintante. Aucune amélioration de l'emploi jusqu'en 2023.

La pandémie continue de façonner la dynamique mondiale. La nouvelle variante Omicron, virulente et contagieuse - bien que présentant un taux de mortalité plus faible - ne faiblit pas. La crise économique et la montée du chômage sont les aiguilles de l'horloge d'une planète qui n'arrive pas à reprendre son souffle depuis deux ans. Et les perspectives d'avenir ne sont pas bonnes, surtout pour les régions périphériques et les personnes marginalisées dans les pays «riches». L'Organisation internationale du travail (OIT) a revu à la baisse cette semaine ses prévisions de reprise du marché du travail pour l'année en cours.

52 millions d'emplois perdus

Les prévisions indiquent que 52 millions d'emplois (à temps plein) supplémentaires seront perdus d'ici 2022, soit près du double de ce que l'OIT elle-même prévoyait en mai 2021.

Le chômage mondial atteindra 207 millions d'emplois cette année - avec pour référence une semaine de travail de 48 heures. Cela représente une augmentation de 21 millions d'emplois perdus par rapport à la situation pré-pandémique de 2019. C'est ce que dit le *World Employment and Social Outlook. Tendances 2022*, publié le lundi 17 janvier par l'Organisation internationale du travail à son siège à Genève.¹

Les prévisions de l'Organisation des Nations unies indiquent que le chômage à l'échelle mondiale restera, au moins jusqu'en 2023, au-dessus des niveaux antérieurs à la crise du coronavirus.

Asymétrie internationale de la crise

L'OIT met en garde contre les différences marquées des effets de la crise entre les groupes de travailleurs et au niveau international. Cela exacerbe les inégalités au sein des nations et entre elles, «affaiblissant le tissu économique, financier et social de presque toutes les nations, quel que soit leur niveau de développement».

Dans le contexte international, si les effets de la crise se font sentir dans tous les pays, les perspectives les plus négatives concernent l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que l'Asie du Sud-Est. L'Europe et l'Amérique du Nord mon-



Le Directeur général de l'OIT, Guy Ryder, relève une inquiétante augmentation de la pauvreté et des inégalités. ILO PHOTOS NEWS

trient les signes les plus encourageants de reprise. Au niveau national, la reprise du marché du travail est la plus forte dans les pays à revenu élevé, tandis que les économies à revenu moyen inférieur sont les plus mal loties.

Baisse des revenus

Les pertes d'emploi et la réduction du temps de travail ont entraîné une baisse significative des revenus. Dans les pays en développement, selon l'OIT, les difficultés financières des ménages qui étaient déjà vulnérables avant la pandémie se sont aggravées, avec des «effets en cascade sur la santé et l'éducation».

La crise sanitaire a poussé des millions d'enfants dans la pauvreté, souligne l'agence internationale. Elle estime qu'au moins 30 millions d'adultes supplémentaires sont tombés dans le dénuement (ou l'extrême pauvreté) en 2020, devant vivre avec moins de 1,90 dollar par jour. La hausse des prix des produits de base et des biens essentiels ajoute également au coût de la crise. La hausse de l'inflation est une réalité dans de nombreux pays et, compte tenu de la «nature asymétrique de la reprise», le resserrement des politiques touchera plus durement les ménages à faibles revenus.

Les perspectives d'avenir ne sont pas meilleures: «Il faudra probablement des années

pour réparer ces dégâts. Les conséquences à long terme sur la participation au marché du travail, les revenus des ménages et la cohésion sociale, et éventuellement sur la cohésion politique, pourraient durer des années. Ces sombres perspectives d'emploi, en effet, «représentent une détérioration substantielle par rapport aux propres projections de l'OIT en 2021», et démolissent ses estimations les plus optimistes de l'année dernière selon lesquelles le chômage pourrait être réduit d'ici 2022 à partir de la fin de 2019.

Reprise problématique

Au niveau du genre, la crise continuera de frapper l'emploi des femmes en particulier. A plus long terme, la fermeture d'établissements d'enseignement et de formation aura un effet d'entraînement sur les jeunes, en particulier ceux qui n'ont pas accès à l'internet.

Deux ans après le début de la crise, «les perspectives restent fragiles et la voie de la reprise est lente et incertaine», a déclaré le Directeur général de l'OIT, Guy Ryder. «Nous constatons déjà des dommages potentiellement durables sur le marché du travail, ainsi qu'une augmentation inquiétante de la pauvreté et des inégalités».

En ce qui concerne les perspectives d'avenir, l'Organisation internationale du travail souligne qu'«il ne peut y avoir de véritable redressement de cette pandémie sans une reprise générale du marché du travail».

Et elle rappelle que, lors de la Conférence internationale du travail de juin 2021, les 187 Etats membres, après avoir débattu des réponses à la crise, ont convenu d'un Appel mondial à l'action pour la relance en vue d'une relance inclusive, durable et résiliente. Pour y parvenir, quatre piliers essentiels ont été convenus, souligne l'OIT: la croissance économique et le développement inclusifs; la protection de tous les travailleurs; la protection sociale universelle; et le dialogue social.² ■

Sergio Ferrari,
de l'ONU à Genève

1 www.ilo.org/global/research/global-reports/weso/trends2022/lang-fr/index.htm

2 www.youtube.com/watch?v=6qUrFM9_CDM

Les ravages d'Amazon en terre polonaise

POLOGNE • Le syndicat Inicjatywa Pracownicza dénonce les conditions de travail chez Amazon. Et demande la réintégration de sa représentante syndicale Magda Malinowska, injustement licenciée.

Implantée dans le pays depuis 2014 et comptant environ 17'000 salariés, dont plus de la moitié est précaire et réparti dans 11 entrepôts, Amazon Pologne a notifié le 9 novembre dernier un licenciement à Magda Malinowska. Qui a travaillé pendant 6 ans dans son entrepôt de Sady, près de Poznan. Représentante syndicale d'Inicjatywa Pracownicza («Initiative des employés»), inspectrice de santé et de sécurité élue, elle est aussi cofondatrice d'Amazon Workers International, coalition transfrontalière de travailleurs d'Amazon de différents pays, dont l'Allemagne, la Pologne, l'Italie, l'Espagne, la France et les Etats-Unis.

Documenter les abus

Motif du licenciement selon Amazon? Avoir pris des photos et des vidéos du cadavre de son collègue, Dariusz Dziamski, 49 ans, décédé sur le même lieu de travail le 6 septembre dernier. La mort de cet homme est le deuxième décès survenu dans l'entrepôt d'Amazon de cette ville ces dernières années.

En mai 2020, une femme de 40 ans est décédée. Pour Inicjatywa Pracownicza, «l'allégation contre la syndicaliste est totalement infondée. En tant qu'inspectrice de la santé et de la sécurité, Magda Malinowska s'est simplement inquiétée des mesures prises après la mort de son collègue», estime-t-il dans un communiqué.

Quelques jours après la tragédie, la syndicaliste accordait une interview au journal *Gazeta Wyborcza* et poin-

tait l'organisation du travail chez Amazon, où les journées de travail peuvent atteindre les 14 heures. «Dans le cas de Dariusz, celui-ci faisait un travail de magasinier, déambulant de 10 à 25 kms par jour. Il ramassait des cartons toute la journée et les transportait d'un endroit à l'autre. Avant sa mort, selon son collègue, il a demandé à plusieurs reprises à la direction de son centre de le déplacer vers des tâches moins

exigeantes, en vain», a expliqué Magda Malinowska au journal *El Salto*.

Syndicat entravé

Mais ces griefs ne sont les seules. «Amazon a refusé d'autoriser les syndicalistes à effectuer des audits de santé et de sécurité, elle les a empêchés d'utiliser leurs heures syndicales et a modifié unilatéralement les dispositions du règlement du travail de l'entreprise,

sans tenir compte de l'avis des deux organisations actives dans l'entreprise, Inicjatywa Pracownicza et Solidarność, qui n'ont ni l'une ni l'autre accepté les récents changements affectant les travailleurs. En vertu du droit du travail polonais, les employeurs ne sont pas autorisés à modifier ces règlements sans l'accord des syndicats», accuse encore le syndicat.

Entre 2014 et 2018, 18 inspections du travail ont eu lieu à Sady, permettant de constater plusieurs centaines d'irrégularités allant du manque de formation en matière de santé et de sécurité au travail au sous-paiement des salaires ou des heures supplémentaires. 26 infractions avaient été reconnues pour lesquelles 12 amendes ont été infligées à Amazon d'un montant total de 18'000 zlotis, soit moins de 4000 euros. Un montant dérisoire pour une entreprise comme le géant américain.

Pour l'heure, Inicjatywa Pracownicza exige la réintégration de Magda Malinowska et la fin de la campagne antisyndicale d'Amazon. ■

Amazon n'aime pas la critique en France

Pour un mail où il a écrit: «Il faut être lucide, plus le chèque est gros, plus la part d'humanité est petite», Jérémy Paglia, salarié dans l'entrepôt de Saint-Priest (métropole de Lyon) du géant étasunien, a été licencié en mai 2021, rapporte *L'Humanité*. Ironie glaçante de l'histoire: l'agent de tri avait été classé comme salarié le plus productif de France par Amazon en 2020. L'intimidation comme technique de management? Au mois de mois de décembre, un syndicaliste SUD commerce et services de Saint-Priest, Stevee Ndong, a été enregistré «sans le consentement de l'auteur de paroles prononcées à titre privé» par les DRH de l'entreprise. Il vient de porter plainte auprès du

procureur de la République de Lyon contre Amazon et ses pratiques. «Les licenciements abusifs existent aussi dans l'entrepôt. En sept-huit mois on a perdu une dizaine de collègues», estime le délégué sur le site rapportsdeforce.fr.

Cette semaine, Jérémy Paglia tentait d'obtenir en bureau de conciliation devant les prud'hommes de Lyon sa réintégration à son poste d'agent de tri. En l'absence de compromis trouvé auprès de cette instance, une prochaine audience de mise en état aura lieu le 29 août avant qu'une véritable date d'audience devant le conseil des prud'hommes ne soit fixée en vue d'un jugement. *Réd.*

Les ravages de la sous-traitance à La Poste

FRANCE • Chez l'opérateur public, les ravages de la sous-traitance en cascade sont dénoncés depuis des années par les syndicats. Au centre de tri Chronopost à Alfortville, dans le Val-de-Marne, une nouvelle grève des travailleurs sans papiers a éclaté le 7 décembre.

C'est une réalité inavouable, à mille lieues des slogans clinquants et des pubs humanistes. Dans sa communication, La Poste vante ses missions de service public, exemplaire et «proche» de ses clients. Elle est l'entreprise capable de «livrer à toute vitesse les baskets de Sonia», cliente imaginaire inventée pour les besoins d'un clip promotionnel, ou d'avalier les kilomètres pour «apporter à Yvette la petite madeleine dont elle raffole».

Mais ni Sonia ni Yvette n'ont probablement entendu parler de Salouf, Madiouma et Aboubacar, qui déchargent des camions en pleine nuit, dans la banlieue parisienne. Situé à Alfortville (Val-de-Marne), le centre de tri appartient à Chronopost, filiale de La Poste qui sous-traite à l'opérateur Derichebourg.

Leur piquet de grève: un modèle de système D

Une vingtaine de ses salariés, sans papiers, ont démarré une grève le 7 décembre pour leur régularisation. Ils ont vite été rejoints par plusieurs dizaines d'autres travailleurs, dans la même situation, mais qui œuvrent pour d'autres entreprises¹.

Leur piquet de grève, tenu jour et nuit, est un modèle de système D - deux barnums siglés SUD et une vingtaine d'abris construits avec les moyens du bord. Le confort est plutôt rudimentaire: des matelas posés sur des palettes, protégés du vent et de la pluie par de grandes bâches jetées sur une armature de bois. Le mobilier est issu des encombrants, les toilettes ont été gracieusement fournies par la mairie (PS).

La direction du site comptait sans doute sur le froid hivernal pour faire décamper les grévistes. «Mais le froid, on s'en fout, dit l'un des travailleurs, sourire jusqu'aux oreilles. Nous continuerons jusqu'à la régularisation.»

«C'est de l'esclavage moderne»

Salouf, Madiouma et Aboubacar ont débarqué de leur Mali natal en 2018, pour «fuir la guerre, la pauvreté et les conflits familiaux». «J'avais entendu dire par un ami que Derichebourg



Le recours à des personnes employées corvéables à merci par des filiales de La Poste encore détenue en grande partie par l'Etat suscite la résistance des employé.es en banlieue parisienne.

CTSPV 94

embauchait des gens dans notre situation, raconte Aboubacar. Toutes les semaines, on reçoit des contrats par SMS, pour des missions de quelques jours. Nous touchons entre 600 et 700 euros par mois.»

Les soirs où il travaille, il quitte l'appartement qu'il partage avec trois amis pour sauter dans un bus de nuit, qui l'amène à Chronopost. Début de la mission: 2 heures du matin. «Sur notre dos en permanence, les chefs nous disent d'accélérer, explique-t-il. Nos tâches consistent à décharger des camions et à trier des colis. Nous devons abattre en quatre heures un boulot qui en nécessiterait huit! Et si jamais nous tombons malades, on met un terme à notre mission... C'est de l'esclavage moderne.»

Combien de sans-papiers opèrent pour le compte de sous-traitants de La Poste? Plusieurs centaines, selon les estimations de SUD PTT, qui bataille pour obtenir des régularisa-

tions depuis des années. Abondamment dénoncé par les syndicats, ce schéma d'exploitation érigé en système continuerait pourtant à tourner à plein régime, pour des motifs économiques.

«L'objectif est de faire baisser les coûts de traitement des colis, résume Jean-Louis Marziani, secrétaire adjoint de Solidaires 94. Lorsque vous recrutez des sans-papiers, vous savez que vous pourrez leur imposer certaines tranches horaires, avec des conditions de travail que n'accepterait pas le personnel statutaire. Sans compter que cela permet de s'affranchir de nombreuses obligations (congés payés, etc.)»

L'Etat actionnaire se mure dans le silence

En un sens, le grand patron de La Poste lui-même reconnaît les «vertus» du dumping social. Lors d'une audition à l'Assemblée nationale, le 3

février 2021, Philippe Wahl assénait: «Certaines des filiales de La Poste ne pourraient pas fonctionner sans sous-traitance. (...) Si nous avions les conditions sociales des facteurs transposées sur tous les salariés de Chronopost, Chronopost disparaîtrait. Nous avons besoin de la sous-traitance (...) parce que les concurrents exercent une pression sur les prix et les marges.»

Décryptage de Céline Gagey, l'avocate de SUD PTT: «Dans son audition à l'Assemblée nationale, le président de La Poste considère que le groupe ne pourrait pas fonctionner avec des postiers au statut ordinaire. Autrement dit, le recours à des sous-traitants travaillant dans des conditions sociales largement inférieures à ce qui se pratique normalement dans le groupe est parfaitement assumé par la direction.»

De son côté, l'Etat actionnaire - La Poste est détenue à 66% par la Caisse des dépôts et à 34% par l'Etat - se

mure dans le silence. C'est pour sortir du statu quo que SUD a décidé d'attaquer le groupe en justice, tout en épaulant les grévistes sur le terrain. Une stratégie défendue par Christian Schweyer. Retraité encarté à la CGT, il anime un comité de travailleurs sans papiers, constitué en 2008 et qui rayonne aujourd'hui sur tout le Val-de-Marne. Il y a deux ans, une précédente grève sur le site d'Alfortville avait permis de régulariser 27 travailleurs œuvrant pour Chronopost et 46 sans-papiers venus les soutenir. «Le combat avait duré sept mois, glisse-t-il. Nous avons l'intention d'aller plus vite, cette fois-ci!» ■

Cyprien Boganda
Paru dans L'Humanité

¹ Contactée, la direction de Chronopost assure que les grévistes «ne sont pas» ses salariés et que les «entreprises qui fournissent des prestations de livraison gèrent leurs équipes directement». Ni la direction de Derichebourg, ni celle de La Poste ne nous ont répondu.

Pour une politique alternative de gauche

PORTUGAL • Le 30 janvier, les bureaux de vote seront à nouveau ouverts au Portugal. Il s'agira de l'élection des 230 sièges à l'Assemblée de la République.

Ces élections, qui sont avancées, sont la conséquence de l'arrogance du Premier ministre, le socialiste Antonio Costa, qui, malgré la générosité du Parti communiste portugais et du Bloco de Esquerda (BE), a rejeté les propositions visant à sauver le budget. Il convient de rappeler que Costa a largement renié les accords conclus dans les budgets immédiatement précédents.

Alliance de gauche mise à mal

Il s'agira de la quatrième élection organisée par les Portugais sous pandémie et la plupart des sondages prévoient une victoire à la majorité simple pour le Parti socialiste, qui aurait à nouveau besoin du soutien de la Coalition démocratique unitaire (PCP-PEV) et du BE pour faire passer le gouvernement. C'est possible, puisque les communistes portugais ont déclaré publiquement qu'ils ne regrettaient pas l'al-

liance de gauche connue sous le nom de *geringonça*.

Pour le Parti communiste portugais, la *geringonça* a servi à obtenir des gains tels que l'amélioration des salaires et des pensions (même s'ils reconnaissent qu'ils sont insuffisants), des avancées sociales et une amélioration du financement des services publics. «Nous savons qu'ils n'auraient pas existé s'il n'y avait pas eu le PCP», a déclaré João Ferreira, membre de la Commission politique, dans une interview accordée à l'agence de presse EFE.

Le PCP en campagne

La législature s'est déroulée sans trop de chocs politiques, même si elle a évidemment été marquée par la pandémie. La dégradation des conditions de vie du peuple portugais est une réalité et le PCP en est conscient, dénonçant pendant la campagne les problèmes accumulés

dans la société que le système capitaliste ne peut résoudre.

C'est pourquoi il est frappant que le PCP se présente à ces élections avec le même programme qu'il a présenté en 2019, revendiquant «une politique alternative, patriotique et de gauche.»

Réformes trop timides

Trois ans plus tard, l'impact de la pandémie a confirmé la nécessité d'un virage à gauche, démontrant que si le gouvernement PS avait adopté des politiques réellement de gauche, comme le proposait le PCP, la situation de la classe ouvrière et du Portugal serait meilleure aujourd'hui. Dans ce contexte, les élections du 30 janvier constituent une bataille politique importante dans laquelle la rupture et le changement se posent comme un enjeu décisif.

Le PCP a réaffirmé l'opportunité et la validité du programme électoral 2019, en présentant un

document intitulé «Engagement électoral - Avec le PCP, des solutions pour le Portugal», dans lequel il signale les problèmes et apporte des solutions, soulignant qu'il faut une autre politique. Une politique apte à assumer l'amélioration des conditions de vie des travailleurs, des travailleuses et du peuple dans son ensemble, le développement de la production nationale, l'amélioration des services publics et l'augmentation des investissements publics.

Des objectifs qui, comme l'a montré la politique actuelle, exigent une confrontation avec les impositions de l'Union européenne, la soumission à l'euro, au pouvoir et aux intérêts du grand capital monopolistique. Mais aussi contre la subordination du pouvoir politique au pouvoir économique qui est la base sur laquelle se développe la corruption. ■

Rafa González

Paru dans *Mundo obrero*, adapté par la rédaction

L'Art Brut face aux croyances

ART • La Collection de l'Art Brut à Lausanne met en valeur une très large palette d'expressions artistiques à l'occasion de sa 5^e Biennale. Plusieurs centaines de dessins, peintures, assemblages, sculptures et broderies proviennent du monde entier.

Depuis les peintures rupestres et pendant des millénaires, l'art et le sacré, l'art et la spiritualité, l'art et la magie ont toujours été liés. Comme le dit l'éminent spécialiste Michel Thévoz, on ne peut pas «abstraire la création figurative de ses fonctions magiques, rituelles, religieuses, morales et thérapeutiques».

C'est particulièrement vrai pour les créateurs que l'on rattache à l'Art Brut. Celui-ci est presque toujours le fait de marginaux, d'anti-conformistes en rupture de ban avec la société, voire de malades parfois internés dans des établissements psychiatriques. Ils sont en quête d'explications sur la vie, la mort; ils ont des interrogations métaphysiques. Ils trouvent ou non des réponses dans les religions traditionnelles, qu'ils réinterprètent cependant à leur façon. D'autres se sentent en contact avec les esprits, dont ils sont les médiums.

C'est à ce thème qu'est liée la 5^e Biennale de l'Art Brut. Anic Zanzi, conservatrice de la Collection, a rassemblé un ensemble remarquable de près de trois cents dessins, peintures, assemblages, sculptures, écrits et broderies dus à quarante-trois auteurs, hommes et femmes, vivants ou décédés. Il n'est pas question de les citer tous et toutes ici. Retenons quelques figures majeures. Antonio dalla Valle a travaillé surtout sur une écriture codée et des formes géométriques. Il a réalisé aussi d'étranges sculptures faites de matériaux divers. Marc Moret était un paysan fribourgeois vivant en ascète. On lui doit des «sculptures-collages» qui constituent une sorte de magma fait avec des morceaux de verre

et du sable, mais aussi de remarquables peintures très colorées qui font un peu penser à Emil Nolde. D'autres auteurs sont issus de pays extra-européens. C'est le cas de l'Indonésien Noviadi Angkasapura, dont les œuvres ont un contenu très érotique. Un érotisme privilégiant des rouges intenses que l'on retrouve chez la célèbre Aloïse (Corbaz), qui unissait un amour imaginaire de jeunesse pour l'empereur d'Allemagne Guillaume II à des sentiments religieux exaltés. Le Guinéen Ataa Oko, représente quant à lui des esprits.

Influences religieuses et christiques

La salle suivante réunit des artistes plus liés à la religion. La Jamaïcaine Elijah a peint des scènes bibliques de l'Ancien Testament. Se sentant inspirée par Dieu, elle est devenue guérisseuse et prêtresse et s'occupe aussi d'orphelins. L'Italien Giovanni Battista Podestà, qui avait lui-même un aspect christique, avec sa longue barbe, a travaillé sur des plaques argentées et dorées, créant des bas-reliefs saisissants. Ils traduisent une vision manichéenne de la vie qui rappelle les retables médiévaux, avec les élus qui vont au Paradis et les damnés condamnés à l'Enfer. Le Français Charles Boussion s'est inspiré des icônes byzantines à la très riche ornementation, mais ses Vierges à l'Enfant prennent toutes le visage de son épouse. Très différente, l'œuvre de Philippe Ducollet-Michaëlef aligne des séries de figures féminines, à la fois christiques et érotiques, accompagnées de courts textes comme «Prostituées sacrées» ou «Christ mécréant».

Certaines cependant ressemblent à des divinités hindouistes. On voit donc bien que ces artistes ne se cantonnent pas aux religions traditionnelles et établies, mais qu'ils se les réapproprient selon leur personnalité et leurs propres croyances. Jules Godi, maçon d'origine italienne, travaillait lui avec un pendule et pratiquait la radiesthésie. Il représente des rayons cosmiques, des ondes avec lesquels il entre en contact. Ce qui donne des dessins magnifiques, très structurés.

Courant spirite

A l'étage de la Collection ont été rassemblés des créateurs attachés au courant spirite. Rappelons que le spiritisme est une croyance née aux États-Unis au XIX^e siècle, qui permettrait d'entrer en contact avec les esprits. Le ou la médium, souvent d'origine modeste, exécute de sa main ce que ceux-ci lui dictent. Le Français Augustin Lesage, mineur de son métier, a peint des sortes de grands et superbes retables inspirés par la religion égyptienne antique ou le christianisme.

Alors que les artistes hommes ont été souvent reconnus de leur vivant, les femmes ont travaillé de manière plus intime et cachée. On perçoit aussi des différences de style. Les œuvres féminines sont moins structurées, plus végétales, et laissent peut-être davantage de place à l'imagination personnelle. C'est notamment le cas chez Guo Fegyí, inspirée par la cosmologie traditionnelle chinoise.

Par les quelques exemples que nous avons mentionnés, on voit donc que cette exposition,



Affiche de l'exposition à Lausanne.

à la fois intéressante et souvent esthétiquement très belle, révèle à la fois une unité dans la recherche spirituelle sous des formes différentes, et une grande diversité thématique et stylistique. Quant au catalogue, très bien fait, il réunit textes, superbes reproductions des œuvres et notices biographiques sur les artistes. ■

Pierre Jeanneret

«Croyances», Collection de l'Art Brut, Lausanne, jusqu'au 1^{er} mai 2022.

Les divers aspects de la nostalgie s'expriment à Morges

EXPOSITION • Dessins en noir-blanc, tableaux, images à l'encre de chine et broderie évoquent un sentiment universel.

En novembre 2019, Yvan Schwab avait mis en scène, au Théâtre des Trois P'tits Tours à Morges, un spectacle intitulé *Le Jour où j'ai rencontré Fellini*, écrit en hommage au grand cinéaste qui avait marqué sa vie. Il en ressortait que ce qu'il avait appris de plus important dans les films de Fellini, c'est la nostalgie. Aujourd'hui directeur du Musée Alexis Forel, il a proposé à une série d'artistes d'évoquer librement ce thème de la nostalgie.

Il faut rappeler que le terme était un néologisme inventé en 1688 par le médecin suisse Hofer. A partir de deux racines grecques, nostos (retour) et algos (douleur), le mot évoque la douleur causée par la séparation, l'exil. Ce sont donc les différents aspects de ce concept que l'on va découvrir dans le beau cadre du musée morgien, un bâtiment Renaissance construit dans la deuxième moitié du XVI^e siècle.

Il est impossible de présenter ici toutes les œuvres et tous les artistes concernés... Voici donc notre choix personnel, certes subjectif! Julie Chappalaz a retranscrit, dans une série de dessins en noir-blanc, le cas de très jeunes filles issues de familles modestes engagées comme domestiques, et qui poussées par la nostalgie de leur village natal et de leur famille, commirent des crimes particulièrement atroces sur les enfants dont elles avaient la charge. Par sa force, l'œuvre interpelle le spectateur! Une autre artiste, Albertine, a voulu illustrer un moment perdu à jamais, celui de l'enfance. Elle l'a illustré par un très bel ensemble de tableaux représentant toujours un personnage seul dans un paysage d'un bleu intense. Cathia Rocha, née de parents portugais, montre, dans ses dessins pleins de sensibilité, la *saudade*, cette nostalgie du pays natal qui habite tant d'exilés.



Une œuvre de Marial Leiter, géant du dessin de presse.

On ne présente plus Martial Leiter, qui a exécuté des dessins de presse pour les plus grands journaux. Par un ensemble d'images à l'encre de chine particulièrement remarquables, il a

cherché à exprimer ce que ressent un voyageur en train qui voit défiler des paysages vite disparus, ce que traduit un flou volontaire dans l'exécution de ses vues de campagnes imaginaires.

Anouchka Perez a réalisé une très longue broderie, qu'elle associe à la fois à l'endurance, à des gestes douloureux, et à un «passe-temps» à la fois discret et muet. Un peu comme Pénélope tissait sa toile, en attendant son cher mais peu fidèle Ulysse! Enfin Dacha Abbet, née en 1980 à Minsk, en Biélorussie soviétique, et associée au photographe suisse Boris A, montre une certaine nostalgie (comparable à la fameuse *Ostalgie* des habitants de l'ex-Allemagne de l'Est), qu'elle dit à la fois douce et douloureuse, ressentie envers une «civilisation soviétique», qui avait sa grisaille mais aussi ses aspects attachants, disparus après la fin de l'URSS. D'autres artistes présentent des vidéos et des installations sono. ■

Pierre Jeanneret

«Nostalgies», Musée Alexis Forel, Morges, Grand-Rue 54, jusqu'au 13 mars.

Pierre Bourdieu, de la connaissance à l'action

LIVRE • Le recueil des interventions publiques du sociologue est réédité par Agone pour les 20 ans du décès de l'auteur.

La nouvelle édition augmentée de ce recueil d'interventions publiques de Pierre Bourdieu offre une vue ample sur ses investissements critiques les plus saillants. Le sociologue n'a jamais cessé tout au long de sa carrière de défendre l'utilité d'une science sociale capable d'informer le débat public, de pointer les effets de domination et d'interroger la confiscation de la parole. C'est ainsi que, dès les années 1960, les travaux ethnographiques de Bourdieu en Algérie lui permettent de nourrir ce qu'il appelle son «impulsion civique» contre la colonisation. La recherche sociologique est au fondement de la

prise de position politique. Avec *les Héritiers* (1964), puis *la Reproduction* (1970), cosignés avec Jean-Claude Passeron, ce sont les structures scolaires inégalitaires qui sont mises au jour: la parole publique du sociologue vise alors à défendre une analyse malmenée par des lectures controuvées et partisans.

Critique du raidissement autoritaire de l'État

Avec obstination, Bourdieu s'est efforcé de critiquer toutes les tentatives d'arraisonnement du champ intellectuel par le champ politique: c'est ainsi que son soutien à la Pologne, en 1981,

défiat le silence coupable du gouvernement socialiste français. Les interventions publiques du sociologue répondent aux configurations des dominations propres à chaque époque. La montée en puissance des politiques néolibérales dans les années 1990 appelle une réponse informée sur la «révolution conservatrice en cours», mais aussi une critique radicale du raidissement autoritaire et xénophobe de l'État. Les grandes grèves de 1995 contre les réformes Juppé du système des retraites et de la Sécurité sociale sont l'occasion de prendre position en faveur d'une «civilisation incarnée et garantie par l'État

social». Parallèlement, Pierre Bourdieu analyse le fonctionnement du champ médiatique et met en évidence l'impossibilité d'y produire de l'intérieur une critique substantielle. Ses initiatives en faveur du Parlement international des écrivains ou de l'université ont mis en pratique cet «intellectuel collectif» que le sociologue appelait de ses vœux. ■

Jérôme Lamy

Paru dans *l'Humanité*

Pierre Bourdieu, *Interventions, 1961-2001. Science sociale et action politique*, textes choisis et présentés par Franck Poupeau et Thierry Discepolo, Agone, 614 pages

Sensorialités et non-dits asiatiques

CINÉMA • Autour du deuil et de la violence du réel, «Memoria» d'Apichatpong Weerasethakul ouvre sur une expérience sensorielle en apesanteur. «Introduction» signé Hong Sangsoo fait de la banalité un chef-d'œuvre de sensibilité.

Prix du meilleur scénario à la dernière Berlinale, *Introduction* du scénariste et réalisateur sud-coréen Hong Sangsoo est une tranche de vie tournée en noir et blanc aussi déroutante que simple. Ressemblant à une nouvelle de Tchekhov, le récit compose une forme fugue redistribuant les thèmes de toujours du cinéaste: la solitude existentielle, l'incapacité des êtres à se dire et à communiquer vraiment, un mal de vivre diffus qu'accompagnent des fêlures sans nom. En 25 films, le réalisateur est passé maître dans l'art de l'exploration des lieux de la banalité quotidienne, de l'indifférence et de la part difficile à exprimer des êtres. «Toute œuvre est un voyage, un trajet, mais qui ne parcourt tel ou tel chemin extérieur qu'en vertu des chemins et trajectoires intérieurs qui la composent, qui en constituent le paysage ou le concert», écrit le philosophe français Gilles Deleuze (*Critique et clinique*). De cette féconde intuition, l'opus de Hong Sangsoo est une parfaite traduction.

Sens de l'ellipse

Le synopsis est des plus épuré. Le jeune Youngho (enfantin Shin Seoko) se cherche sans se trouver ni s'accomplir face aux attentes parentales. Son amie intime Juwon (Park Miso, résignée) s'en va en Allemagne afin de poursuivre ses études avant de rompre et de retrouver son ex-petit ami sur la grève. Économique en plans, le récit suit d'abord la visite de Youngho à son père acupuncteur où il est confiné en salle d'attente, que suit une étape en Allemagne où Juwon étudie la mode. Pour se sceller par un retour au pays du matin calme aux espaces dépeuplés évoquant possiblement les temps pandémiques. Paraissant continuellement en attente, le jeune homme sans qualités y boit avec sa mère et un acteur fameux. On apprend alors que son désir de devenir lui-même acteur se brise sur son extrême pudeur et retenue. Elle se traduit par le refus de jouer un baiser de cinéma. Avant une forme de baptême enfantin et joueur dans l'étendue maritime.

A l'image, le réalisateur brûle ses blancs donnant sur l'extérieur dans les



Tendresse, amertume et mal de vivre épisodique hantent les jeunes protagonistes d'un naturel troublant, qui font le sel d'*Introduction*, pépite au style épuré signée du cinéaste coréen Hong sangsoo. DR

scènes d'intérieurs comme si les fenêtres n'ouvraient sur rien hors l'indéchiffrable, la blancheur de vies empêchées. Toute l'intrigue semble hantée par la tentation de disparaître de soi, qui n'est pas le suicide évoqué au détour d'une plaisanterie désabusée par Juwon, dos à l'océan. Mais cette aspiration est tout entière contenue dans ces lignes de Samuel Beckett: «D'abord j'étais prisonnier des autres. Alors je les ai quittés. Puis j'étais prisonnier de moi. C'était pire. Alors je me suis quitté.» (*Eleutheria*).

Architecture des sens

Diplômé d'architecture puis en cinéma, le Thaïlandais Apichatpong Weerasethakul réalise à la fois des films cinéma contemplatifs et des vidéos-installations destinées aux espaces muséographiques et d'exposition. Son film *Memoria* se ressent de cette double dimension. Prix du jury au Festival de Cannes, la réalisation peut ainsi se vivre telle une expérience

immersive. Pour le coup, essentiellement au cœur du son richement travaillé. Comme à l'accoutumée, l'image est servie par de longs plans séquences et une photographie plasticienne suintant l'étrangeté malade.

Oreilles grandes ouvertes

Sans surprise, les déplacements des personnages semblent animés par des micromouvements parfois imperceptibles. Côté performatif, le cinéaste n'est pas en manque d'humour. L'entame du film dévoile un concert de klaxons et alarmes de voitures au cœur d'un parking filmé au petit jour lors d'un long travelling avant. Si esthétique et poétique cheminent de concert, le cinéaste varie ses adresses, relançant métronomiquement l'attention par des cuts parfois abrupts entre les séquences tels des surgissements. On a même droit à un poème épithète reflétant de loin en loin la situation mondiale depuis deux ans par des vers sur un champignon: «L'arôme du

virus/Le parfum de la décadence/Qui transforme la bactérie en verset.»

La fable? Une horticultrice férue d'orchidées, Jessica Holland - Tilda Swinton en mode sidération ouatée - se rend dans la capitale colombienne pour visiter sa sœur malade. N'étant a priori pas victime d'acouphène, elle entend pourtant un bruit d'origine indéterminée sous la forme d'un bang ou d'une explosion sourde qui la réveille chaque matin dans la pénombre. «C'est comme une boule énorme de béton qui tombe dans un puits de métal. Et qui est entourée d'eau de mer», suggère-t-elle à un ingénieur du son (Juan Pablo Urrego).

Lors d'une séquence où le cinéma pose parfaitement la question de la place du sens et du sensoriel dans la mémoire, le jeune homme parvient à refigurer ce bruit à la manière d'un portrait parlé audio robot. En quête de l'origine de ce phénomène sonore, l'héroïne choisit la voie d'un périple initiatique et spirituel. On la découvre

ainsi à la morgue de l'hôpital de Bogota en compagnie de squelettes remontant à 6000 ans. Pour une amitié calme et sereine, elle rencontre une archéologue française incarnée par Jeanne Balibar, actrice parvenant à dégager toute une poésie de l'immobilité, qui n'est peut-être que pré-mouvement.

Tout un lent ballet d'images et de sons participe à ouvrir les portes de la perception, de la contemplation et de l'introspection. Voire épisodiquement du lâcher prise, ce qui n'est pas ici un défaut. Mais plutôt une fine disponibilité à un espace-temps participant à brouiller nos balises traditionnelles. Au final, ce long métrage est exigeant tout en se révélant prompt à dialoguer avec notre part secrète d'inconscient et d'indicible. ■

Bertrand Tappolet

Black Movie. Jusqu'au 31 janvier. Genève. En salles et en ligne. Rens.: www.blackmovie.ch. Sortie romande d'*Introduction*, le 2 février.

AGENDA

Femmes de méninges

Mardi 22 février 2022 à 19h, Fonction cinéma, Maison des arts du Grütli, Ge

L'aventure improbable d'un collectif de femmes de ménage engagées dans un projet théâtral autour de l'immigration, l'exil et l'invisibilité sociale. Au fil des ateliers et des répétitions, où elles jouent leur propre rôle, elles se confient sur leurs parcours.

Faut-il corriger l'orthographe?

Mercredi 26 janvier 2022 de 18h à 19h30, Université de Neuchâtel

Avec: Christophe Benzitoun, linguiste, Université de Lorraine (Nancy), France, Maxime Cario, doctorant en Ancien français (Paris et Neuchâtel), étudiant à la HEP BEJUNE, Odile Cornuz, écrivaine, docteure ès lettres de l'UniNE, Alain Kamber, professeur de français langue étrangère, ILCF, UniNE, Stéphanie Pahud, linguiste, Ecole de français langue étrangère, Université de Lausanne

Quand les femmes ont dit Basta

ÉGALITÉ • Un livre retrace les premières luttes contre le harcèlement sexuel au travail à Genève.

Ce livre retrace les luttes menées depuis la fin des années 80 sur le harcèlement sexuel au travail. Les deux autrices, qui ont fait partie de ces combats, décrivent les actions menées, les succès et les obstacles rencontrés. En 1988, Maria, une ouvrière d'une entreprise horlogère genevoise recevait sa lettre de licenciement suite au harcèlement sexuel de son chef. Maria a ouvert la voie aux combats sans répit pour visibiliser la problématique. Elle a en effet déposé plainte au Tribunal des Prud'hommes contre son employeur pour n'avoir pas protégé sa personnalité. Un comité de soutien s'est immédiatement constitué, composé d'associations féministes et de syndicats. Ce procès exemplaire a mis le doigt sur la responsabilité des personnes employeuses.

En effet, depuis l'entrée en vigueur en 1996 de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (Leg), les entreprises doivent prendre des mesures de prévention et faire cesser le harcèlement, le cas échéant.

Suite à cette affaire, un Comité contre le harcèlement sexuel (CCHS) s'est créé pour répondre aux différentes demandes. Parmi les situations suivies par le CCHS, l'une concernait l'Etat de Genève. Plusieurs femmes s'étaient plaintes des comportements totalement déplacés de leur supérieur. Une enquête administrative a été ouverte. Cette dernière a montré qu'elle n'était pas adaptée aux situations de harcèlement sexuel.

En effet, les victimes étaient considérées comme de simples témoins sans aucun droit (droit à un.e avocat.e,

accès au dossier, droit de recours, etc.) comparable à ceux du fonctionnaire visé. Il aura fallu huit ans de luttes au CCHS pour que l'Etat accouche d'une procédure équitable. Ce livre reflète la ténacité du CCHS, qui peut être fier de ses batailles. Il a largement contribué aux avancées en matière de harcèlement sexuel au travail. Il reste encore beaucoup à faire et le plus difficile demeure la présomption de mensonge que doivent surmonter les victimes lorsqu'elles dénoncent les faits. Gageons que de jeunes femmes et alliées poursuivront la lutte! ■

Véronique Ducret

Paru dans *Sit Info*

Anne-Marie Barone et Véronique Ducret, *Quand les femmes ont dit BASTA. Premières luttes contre le harcèlement au travail à Genève*, bsn PRESS, 2021

En mars 2022, Gauchebdo se renouvelle!

Notre journal gardera sa ligne critique et combative et se transforme en magazine mensuel, dont les contours seront dévoilés fin janvier.

Pour réaliser ce renouveau, Gauchebdo fera une pause en février, afin que nous puissions préparer le premier numéro de notre nouveau média.

N'hésitez pas à nous soutenir dans ce projet!

Numéro de compte:
12-9325-6